

Heliswiss Gruyères SA
Route de l'Aérodrome 43
CH-1663 Epagny
Tél. 026 / 921 23 23

www.heliswiss.com



Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la société Heliswiss.

Notre école de vol forme des pilotes privés et professionnels selon les prescriptions définies par l'Office Fédéral de l'Aviation Civil ainsi que par les nouvelles normes européennes fixées par les JAR FCL2.

Notre école de pilotage fait partie intégrante de la compagnie d'hélicoptère commerciale Heliswiss, ce qui vous garantira, grâce à nos instructeurs expérimentés, une formation à la fois efficace et orientée vers la pratique, tout en répondant aux plus hautes exigences en matière de sécurité.

Le choix de la bonne école de pilotage est une décision importante et délicate. Que votre intérêt se porte sur une formation de pilote privé d'hélicoptère ou que vous décidiez d'en faire votre métier, nous vous proposons une formation sur mesure. La durée et les coûts de formation, de même que le choix du type d'hélicoptère d'écologie peuvent être individualisés et adaptés à vos besoins et exigences personnelles.

Si vous désirez vous faire une idée plus détaillée de prestations que nous pouvons vous offrir ou si vous souhaitez plus de renseignements, nous restons à votre entière disposition pour un entretien personnalisé.

Nous nous réjouissons dorénavant et déjà de vous recevoir dans nos locaux et dans l'attente de votre appel, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Votre Team Heliswiss
Gruyères / Belp

Ecole de vol hélicoptère

1.	Ecole de vol Heliswiss	3
1.1.	Formation	3
1.2.	Hélicoptères d'école	4
2.	Conditions légales	6
2.1.	Conditions générales	6
2.2.	Vols d'initiation	6
3.	Pilote privé / PPL (H)	7
3.1.	Carte d'élève	7
3.2.	Formation théorique	7
3.3.	Formation pratique	8
3.4.	Coûts de formation pilote privé	8
4.	Pilote professionnel d'hélicoptère / CPL (H)	10
4.1.	Formation théorique	10
4.2.	Formation pratique	11
4.3.	Coûts de formation modulaire	11
4.4.	Coûts de formation intégrée	12
5.	Transitions et formations complémentaires	13
6.	Prestations d'Heliswiss	14
6.1.	Conseils personnalisés et sans engagement	14
6.2.	Assurance accident	14
6.3.	Assurance CASCO	14
6.4.	Location d'appareil - charter	14

1.0 Ecole de vol Heliswiss

Heliswiss est une compagnie commerciale d'hélicoptères fondée en 1952. C'est la plus ancienne compagnie d'hélicoptères de Suisse. Grâce à toutes les missions accomplies en Suisse et dans le monde entier, Heliswiss a acquis au fil de ces années un important savoir-faire et sa réputation dépasse largement les frontières nationales. Heliswiss a fait preuve de pionnier en effectuant les premiers transports de charges lourdes. Une tradition qui se perpétue aujourd'hui encore grâce à nos hélicoptères gros porteurs Kamov KA 32.

Heliswiss opère depuis les bases de Bern-Belpmoos, Gruyères et, en hiver, également depuis Gstaad. Le siège principal se trouve sur l'aéroport de Bern-Belpmoos.

L'écolage s'effectue dans nos écoles de pilotage de Bern-Belpmoos et de Gruyères. Vous y trouverez non seulement les conditions idéales pour la formation de base à proximité des hangars déjà, mais également non loin de là les pré-Alpes et les Alpes pour le perfectionnement. Notre école de pilotage vous propose une palette complète de formations telles que l'instruction de base pour pilote privé d'hélicoptères, jusqu'aux les formations complémentaires de pilote professionnel, d'atterrissage en montagne, de transitions de types d'hélicoptères ou d'autres extensions de licences.

Toutes les formations s'effectuent sous le contrôle et la surveillance de l'Office Fédérale de l'Aviation Civile et l'écolage se déroule selon les prescriptions européennes des JAR FCL 2 ou des exigences nationales spécifiques.

1.1 Formation

L'écolage, pour les formations de pilote privé et professionnel, comporte une partie théorique et une partie pratique. Le volet théorique s'articule autour de 4 branches théoriques communes aux pilotes d'avion (p.ex. la « météorologie »), ainsi que de 4 branches spécifiques à la formation de pilote d'hélicoptère (p.ex. les « procédures opérationnelles »).

Pour les pilotes privés, l'examen théorique portera sur l'ensemble des branches lors d'une seule et même session, alors que les branches générales et spécifiques hélicoptères pourront être dissociés lors des examens pour pilotes professionnels.

La formation pratique s'effectue sur l'un ou l'autre de nos hélicoptères d'école avec un instructeur à bord. La formation pratique est individuelle. Les leçons de vol sont planifiées à l'avance, selon les disponibilités de chacun.

Toutes les formations complémentaires, transitions et extensions de licences peuvent s'effectuer dès l'obtention d'une licence de pilote privé ou professionnel.

Heliswiss propose les formations suivantes:

- Pilote privé d'hélicoptères
- Pilote professionnel d'hélicoptères, formation modulaire
- Pilote professionnel d'hélicoptères, formation intégrée
- Extension aux atterrissages en montagne
- Extension au vol de nuit
- Transport de charges externes
- Transitions de types
- Percées de couches
- Initiations diverses

1.2 Hélicoptères d'école

Pour la formation ainsi que la location, Heliswiss met à votre disposition principalement deux types d'hélicoptère : l'hélicoptère Hughes 300C et l'hélicoptère Bell 206 Jet Ranger. Des transitions sur les hélicoptères de type AS 350 Ecureuil B2/B3 ou SA 315 B Lama sont, bien entendu, également possibles.

L'examen pratique pour pilotes professionnels doit être effectué sur un appareil comprenant au minimum 4 places. C'est la raison pour laquelle, tout ou partie de la formation professionnelle sera réalisée sur le Bell 206 Jet Ranger.

Hughes 300 C



Données techniques:

Hélicoptère 3 places équipé d'un moteur à piston

Connu pour sa maniabilité, sa fiabilité et son pilotage agréable

Diamètre rotor:	8.17 m
Longueur hors tout:	9.39 m
Poids maximal au décollage:	930 kg
Vitesse maximale:	175 km
Consommation en croisière:	45 l/h
Puissance:	190 ch
Plafond maximal:	4450 m

Bell 206 Jet Ranger III



Données techniques:

Hélicoptère 5 places équipé d'un moteur à turbine

Connu pour sa puissance, sa polyvalence, sa fiabilité et son pilotage agréable

Diamètre rotor:	10 m
Longueur hors tout:	12 m
Poids maximal au décollage:	1452 kg
Vitesse maximale:	240 km
Consommation en croisière:	100 l/h
Puissance:	420 ch
Plafond maximal:	6100 m

Après accomplissement de la formation, il est possible de louer ces deux appareils à titre privé (« charter ») de même que l'Ecureuil AS 350 B2 ou le Lama SA 315 B.



2. Conditions légales

Les formations PPL-H et CPL-H (modulaires ou intégrées) proposées par Heliswiss, les transitions de type, ainsi que l'extension au vol de nuit répondent aux exigences européennes des Joint Aviation Authorities, telles que définies dans le règlement des licences JAR FCL2. Les formations nationales (extension aux atterrissages en montage et percées de couche) répondent à un programme spécifique défini par le règlement suisse pour le personnel navigant (RPN).

2.1 Conditions générales

- *Age minimal*
L'âge minimal pour débiter une formation de pilote privé ou professionnel est de 17 ans.
- *Condition physique*
Visite médicale auprès d'un médecin conseil de l'OFAC.
"Medical Class" 1 pour les pilotes professionnels et "Medical Class 2" pour les pilotes privés.
- *Carte d'élève*
Lorsque les conditions ci-dessus sont remplies, on peut demander, sur présentation d'un extrait du casier judiciaire, une carte d'élève à l'Office Fédéral de l'Aviation Civile.
- *Citoyens étrangers*
Présentation à l'OFAC d'un extrait du casier judiciaire du pays d'origine.

2.2 Vol d'initiation

Vous avez la possibilité, sans aucune formalité administrative, d'effectuer des vols d'initiation en double commande afin de vous donner une idée plus réelle du pilotage. Vous pourrez essayer le vol stationnaire, l'atterrissage et même, si vous le désirez, une autorotation. Ces vols d'initiation pourront être comptabilisés, jusqu'à concurrence de 2 heures au maximum, dans la formation pratique.

3.0 Pilote privé / PPL(H)

La formation de pilote privé peut être entreprise dès la possession d'une carte d'élève. Elle se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Pour obtenir la licence de pilote privé, il faut avoir réussi les examens théoriques et pratiques. L'examen pratique s'effectue avec un expert désigné par l'OFAC.

3.1 Carte d'élève

Pour débiter la formation pratique de pilote d'hélicoptère – hors vol d'initiation -, il faut être en possession d'une carte d'élève (voir plus haut pt 2.1). Nous tenons à votre disposition les formulaires ad hoc pour demander cette carte ainsi qu'une liste des médecins-conseils agréés par l'OFAC.

3.2 Formation théorique

La formation théorique regroupe les branches suivantes:

Branches générales communes aux pilotes d'avions

Branche 010	Droit aérien
Branche 040	Connaissances humaines
Branche 050	Météorologie
Branche 060	Navigation
Branche 090	Radiotéléphonie (théorie + pratique ; examen spécifique)

Branches spécifiques aux pilotes d'hélicoptères

Branche 020	Connaissances des hélicoptères
Branche 030	Planification et performances de vol
Branche 070	Procédures opérationnelles
Branche 080	Principes de vol

Les cours théoriques pour les branches générales, de même que la radiotéléphonie sont dispensées par l'une ou l'autre des écoles « avion » agréées par Heliswiss. L'instruction spécifique "hélicoptère" est assurée directement par Heliswiss, en général une fois l'an ou selon les besoins. Des cours privés « à la carte » sont également possibles, en fonction des nécessités de chacun.

L'examen théorique regroupe l'évaluation complète des 8 branches théoriques lors d'une seule et même session. Les branches non réussies peuvent être répétées, pour autant qu'un minimum de 4 branches sur les 8 soient réussies, sans quoi l'ensemble de l'examen doit être repassé.

L'examen théorique complet doit être réussi préalablement à l'examen pratique.

3.3 Formation pratique

La formation pratique comprend un minimum de 45 heures, dont 5 peuvent être accomplies sur un simulateur de vol agréé JAA. Ces 45 heures de vol comprennent 10 heures de vol seul à bord, la radionavigation, ainsi qu'une initiation au vol d'Alpes. Les heures de vol sont effectuées soit en double commande avec un instructeur ou en solo. On peut effectuer la formation de base soit avec le Hughes 300 C, soit avec le Jet Ranger. Une formation combinée sur les deux types d'appareils est également possible.

3.4 Coûts de formation

Il faut mentionner que les exigences minimales en terme d'heures de vol se basent sur le principe de « rotor turning time », c'est-à-dire dès le moment où le rotor commence à tourner jusqu'à son arrêt complet. Néanmoins, l'élève-pilote ne se verra facturé que le temps de vol effectif, à savoir dès le décollage jusqu'à l'atterrissage. Le « rotor turning time » correspond approximativement à 1,2 heures de vol effectif facturé.

Il est également important de mentionner que les heures mentionnées correspondent au minimum légal pour être admis à l'examen pratique. Afin d'atteindre le niveau d'examen, l'expérience montre qu'il est prudent de compter avec une petite réserve d'heures de formation (en règle générale entre 40 et 45 heures de vol effectif).

Les prix mentionnés ci-dessous sont valables pour l'année 2010. Il n'y a pas de taxe TVA pour la formation.

Hughes 300 C, y compris instructeur	CHF	750.00
Bell 206 Jet Ranger, y compris instructeur	CHF	1260.00

Variante 1

Formation complète sur Hughes 300C

38 h. HU 30	CHF 750.00	CHF 28500.00
38 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 494.00
Théorie, bloc	CHF 2750.00	CHF 2750.00
Total		CHF 31744.00

Variante 2

Formation combinée Hughes 300C et Bell 206 Jet Ranger

25 h. HU 30	CHF 750.00	CHF 18750.00
13 h. Bell 206	CHF 1260.00	CHF 16380.00
38 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 494.00
Théorie, bloc	CHF 2750.00	CHF 2750.00
Total		CHF 38374.00

Variante 3

Formation complète Bell 206 Jet Ranger

38 h. Bell 206	CHF 1260.00	CHF 47880.00
38 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 494.00
Théorie, branches hélico	CHF 2750.00	CHF 2750.00
Total		CHF 51124.00

Heliswiss se réserve le droit d'apporter en tout temps des changements et adaptations de prix.

4.0 Pilote professionnel / CPL (H)

Le pilote professionnel est autorisé à effectuer des vols commerciaux, ce qui n'est possible qu'au travers d'une compagnie commerciale d'hélicoptère.

La licence de pilote professionnel peut être obtenue à la suite à deux types de processus de formations distincts:

a) *Formation modulaire*

La formation modulaire comporte deux phases. La première étape consiste à obtenir la licence de pilote privé. La formation se poursuit dans une deuxième phase de perfectionnement jusqu'à l'obtention de la licence professionnelle. Le nombre minimal d'heures pour obtenir la licence de pilote professionnel en formation modulaire est de 185 heures.

b) *Formation intégrée*

La formation mène directement à la licence professionnelle sans passer par l'étape de la licence de pilote privé. Le nombre minimal d'heures de vol pour obtenir la licence avec ce type de formation est de 135 heures.

Il faut mentionner que les exigences minimales en terme d'heures de vol se basent ici aussi sur le principe de « rotor turning time », c'est-à-dire dès le moment où le rotor commence à tourner jusqu'à son arrêt complet (voir plus haut).

L'expérience montre que le nombre d'heures de vol mentionnées ci-dessus est suffisant pour obtenir le niveau requis pour être présenté à l'examen pratique de pilote professionnel.

4.1 Formation théorique

La formation théorique regroupe les branches suivantes :

Branches générales communes aux pilotes d'avions

Branche 010	Droit aérien
Branche 040	Connaissances humaines
Branche 050	Météorologie
Branche 060	Navigation

Branches spécifiques aux pilotes d'hélicoptères

Branche 020	Connaissances des hélicoptères
Branche 030	Planification et performances de vol
Branche 070	Procédures opérationnelles
Branche 080	Principes de vol

En ce qui concerne la formation théorique de pilote professionnelle, Heliswiss travaille directement en collaboration avec différents centres de formation partenaires.

4.2 Formation pratique

La formation pratique peut être effectuée entièrement sur l'hélicoptère Hughes 300 C. Comme les compagnies commerciales emploient de nos jours, en Suisse comme à l'étranger, essentiellement des hélicoptères à turbine, c'est un avantage précieux pour les futurs pilotes professionnels d'effectuer au moins les 30 dernières heures de formation sur un hélicoptère commercial à turbine (Bell 206 Jet Ranger ou AS 350 B2 Ecureuil). Ceci sans compter bien entendu sur les exigences minimales des compagnies d'assurances en matière d'expérience sur les hélicoptères à turbine!

4.3 Coûts de formation modulaire

Le nombre minimal d'heures de vol est de 185 heures « rotor turning time », soit environ 155 heures de vol effectif facturé. Après l'obtention de la licence privée, on peut appliquer le tarif de location charter pour toutes les heures à effectuer en solo. Si la formation est combinée avec le Bell 206 Jet Ranger, la formation pour atterrissages en montagne (MOU) peut être tout ou partie intégrée dans la formation CPL-H.

Les prix mentionnés ci-dessous sont valables pour l'année 2010. Il n'y a pas de taxe TVA pour la formation.

DC Hughes 300 C, y compris instructeur	CHF	750.00
PIC Hughes 300 C, y compris TVA 7,6 %	CHF	613.35
DC Bell 206 Jet Ranger, y compris instructeur	CHF	1260.00

Heliswiss se réserve le droit d'apporter en tout temps des changements et adaptations de prix.

Variante 1

Formation complète sur Hughes 300C

Licence PPL-H		CHF 31744.00
10 h. simulateur	CHF 264.00	CHF 2640.00
50 h. HU 30 PIC	CHF 613.35	CHF 30667.50
50 h. HU 30 DC	CHF 750.00	CHF 37500.00
100 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 1300.00
Théorie environ	CHF 6000.00	CHF 6000.00
Total		CHF 109851.50

Variante 2

Formation combinée Hughes 300C et Bell 206 Jet Ranger

Licence PPL-H		CHF 31744.00
10 h. simulateur	CHF 264.00	CHF 2640.00
50 h. HU 30 PIC	CHF 613.35	CHF 30667.50
20 h. HU 30 DC	CHF 750.00	CHF 15000.00
30 h. Bell 206 DC	CHF 1260.00	CHF 37800.00
100 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 1300.00
Théorie environ	CHF 6000.00	CHF 6000.00
Total		CHF 125151.50

4.4 Coûts de formation intégrée

Le nombre minimal d'heures de vol est de 135 heures « rotor turning time », soit environ 115 heures de vol effectif facturé. La formation aux atterrissages en montagne (MOU) ne peut pas cette fois-ci, ou uniquement de façon très partielle, être intégrée dans la formation professionnelle.

Les prix mentionnés ci-dessous sont valables pour l'année 2010. Il n'y a pas de taxe TVA pour la formation.

DC Hughes 300 C, y compris instructeur	CHF 750.00
DC Bell 206 Jet Ranger, y compris instructeur	CHF 1260.00

Variante 1

Formation complète sur Hughes 300C

10 h. simulateur	CHF 264.00	CHF 2640.00
105 h. HU 30 DC	CHF 750.00	CHF 78750.00
105 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 1365.00
Théorie environ	CHF 9000.00	CHF 9000.00
Total		CHF 91755.00

Variante 2

Formation combinée Hughes 300C et Bell 206 Jet Ranger

10 h. simulateur	CHF 264.00	CHF 2640.00
75 h. HU 30 DC	CHF 750.00	CHF 56250.00
30 h. Bell 206 DC	CHF 1260.00	CHF 37800.00
105 taxes d'atterrissage	CHF 13.00	CHF 1365.00
Théorie environ	CHF 9000.00	CHF 9000.00
Total		CHF 107055.00

5.0 Transitions et extensions

Heliswiss offre la possibilité de transiter sur les différents types d'hélicoptères suivants:

- Hughes 300 C
- Bell 206 Jet Ranger
- AS 350 Ecureuil B2
- AS 350 Ecureuil B3
- SA 315 B Lama
- Autres types: sur demande

Heliswiss vous offre également la possibilité d'effectuer les extensions de licence suivantes:

- Vol de nuit (NIT)
- Atterrissage en montagne (MOU)
- Percées de couche (HDF)

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails concernant ces transitions et extensions.

6.0 Prestations d'Heliswiss

6.1 Conseils personnalisés sans engagements

Ce bref descriptif ne peut sans doute pas répondre à toutes vos questions. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller personnellement et sans engagement sur votre projet.

6.2 Assurance accident

Heliswiss n'offre pas d'assurance contre les accidents. Les élèves et les pilotes privés doivent être assurés par eux-mêmes contre les accidents non-professionnels.

6.3 Assurance CASCO

Les hélicoptères d'Heliswiss sont assurés en casco complète, avec franchise (voir conditions contrat).

Lors de l'instruction, l'élève n'est en principe pas astreint à cette franchise, à l'exception de faute intentionnelle grave.

6.4 Location (charter)

Tous les hélicoptères de notre école peuvent être loués par les pilotes privés ou professionnels aux conditions suivantes:

- Vol check préalable (uniquement si l'écolage n'a pas été effectué par Heliswiss)
- Acceptation des conditions du contrat de location
- Les coûts de location horaire des appareils sont les suivants (y compris TVA):

Hughes 300 C	CHF	613.35
Bell 206 Jet Ranger	CHF	1164.00
AS 350 Ecureuil B2	CHF	1842.00

Heliswiss vous remercie de votre intérêt et espère vous compter un jour parmi ses élèves. Nous sommes convaincus que vous trouverez chez nous l'efficacité et le professionnalisme que vous attendez d'une école de vol, le tout dans une ambiance sympathique et détendue aux pieds des montagnes.

Heliswiss se réserve le droit d'apporter en tout temps des changements et adaptations de prix.